



CIRCULAIRE N° 2026-034

CIRCULAIRE

AUX ADMINISTRATIONS COMMUNALES

Echange et transcription du permis de conduire

Luxembourg, le 1er avril 2026

Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre,

Le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics est actuellement confronté à un nombre important de demandes émanant de personnes ayant omis de faire transcrire leur permis de conduire étranger en permis de conduire luxembourgeois dans les délais légaux.

En effet, conformément à la législation nationale et européenne en vigueur :

- **Pour les titulaires d'un permis de conduire délivré par un État membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen (EEE) :**

Ce permis reste valable au Luxembourg tant qu'il est en cours de validité. Toutefois, lorsque sa date d'échéance est atteinte, il doit obligatoirement être échangé contre un permis de conduire luxembourgeois, le document devant être émis par l'État de résidence du titulaire.

- **Pour les titulaires d'un permis de conduire délivré par un pays tiers (hors UE/EEE) :**

Ces personnes sont tenues de transcrire leur permis en permis luxembourgeois **dans un délai d'un an** à compter de la prise de résidence au Grand-Duché de Luxembourg. La demande peut être introduite immédiatement après l'établissement de la résidence, mais la transcription ne pourra être effectuée qu'après **185 jours de résidence effective**, conformément à la directive européenne relative aux permis de conduire.

Or, il s'avère que de nombreuses personnes nouvellement installées au Luxembourg ne connaissent pas ces obligations. En conséquence, elles se retrouvent parfois dans la situation de devoir repasser un examen de contrôle pour obtenir un permis de conduire luxembourgeois, voire de perdre totalement le droit de conduire si leur permis de conduire étranger arrive à expiration alors qu'elles résident déjà au Grand-Duché.

Afin d'éviter ces situations préjudiciables, le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics a élaboré un document récapitulatif reprenant l'ensemble des informations utiles relatives au permis de conduire étrangers pour les nouveaux*elles résidents*es. Ce document contient en outre un lien vers le portail [MyGuichet.lu](https://myguichet.lu), où les démarches administratives sont expliquées en détail.



De nombreuses communes remettent aux nouveaux*elles arrivants*es une sorte de « starter kit » contenant diverses informations pratiques pour faciliter leur installation. Je vous saurais gré de bien vouloir intégrer ce document dans ce kit destiné aux nouveaux*elles habitants*es de votre commune.

Veillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes meilleures salutations.

La Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics

Yuriko BACKES



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics



11, rue de Luxembourg, L-5230 Sandweiler

Lundi au Vendredi de 7h30 à 16h30

☎ : (+352) 26 626 - 400

✉ : pdc@snca.lu



Dois-je obtenir un permis de conduire luxembourgeois ?

Permis délivré dans l'UE/EEE

- Vous n'avez pas besoin d'obtenir un permis luxembourgeois pour conduire au Luxembourg, tant que votre permis UE/EEE est valable.
- L'enregistrement du permis UE/EEE (gratuit) est recommandé, notamment pour simplifier les démarches en cas de perte/vol (duplicata) ou pour obtenir une attestation du droit de conduire.
- L'échange en permis luxembourgeois devient obligatoire dans certains cas, par exemple : extension à d'autres catégories, inscription d'une restriction, restitution du permis après une interdiction de conduire ou après un retrait du droit de conduire.

Permis délivré hors UE/EEE

- Vous pouvez conduire au Luxembourg avec votre permis étranger (s'il est valable) pendant la première année de résidence.
- Pour continuer à conduire au-delà d'un an, vous devez demander la transcription en permis luxembourgeois au plus tard dans l'année qui suit l'établissement de votre résidence normale au Luxembourg. La demande peut être introduite dès l'arrivée, mais la transcription ne peut être effectuée qu'au plus tôt après 185 jours suivant l'installation au Luxembourg.
- Après 1 an sans transcription, le permis hors UE/EEE n'est plus valable. Dans ce cas, un examen de contrôle (théorique et pratique) est requis pour obtenir un nouveau permis luxembourgeois.



Muss ich einen luxemburgischen Führerschein beantragen?

Führerschein aus der EU/dem EWR

- Sie müssen keinen luxemburgischen Führerschein beantragen, um in Luxemburg weiterzufahren, solange Ihr EU/EWR-Führerschein gültig ist.
- Eine (kostenlose) Registrierung des EU/EWR-Führerscheins wird empfohlen, insbesondere um Verfahren bei Verlust/Diebstahl zu vereinfachen (Duplikat) oder um eine Bescheinigung über das Fahrrecht zu erhalten.
- Ein Umtausch in einen luxemburgischen Führerschein wird in bestimmten Fällen verpflichtend, zum Beispiel: Erweiterung auf weitere Klassen, Eintragung einer Beschränkung, Rückgabe des Führerscheins nach Fahrverbot oder nach Entzug des Fahrrechts.

Führerschein außerhalb der EU/des EWR

- Während des ersten Jahres der Wohnsitznahme dürfen Sie in Luxemburg mit Ihrem ausländischen Führerschein fahren, sofern er gültig ist.

- Wenn Sie darüber hinaus fahren möchten, müssen Sie spätestens innerhalb eines Jahres nach Begründung Ihres gewöhnlichen Wohnsitzes in Luxemburg die Umschreibung in einen luxemburgischen Führerschein beantragen. Der Antrag kann ab der Ankunft gestellt werden, die Umschreibung kann jedoch frühestens nach 185 Tagen seit Ihrer Niederlassung in Luxemburg erfolgen.
- Nach Ablauf eines Jahres ohne Umschreibung ist der Führerschein außerhalb der EU/des EWR nicht mehr gültig. In diesem Fall ist für die Erteilung eines neuen luxemburgischen Führerscheins eine Kontrollprüfung (theoretisch und praktisch) erforderlich.



Do I need to obtain a Luxembourg driving licence?

Licence issued in the EU/EEA

- You do not need to obtain a Luxembourg driving licence to continue driving in Luxembourg as long as your EU/EEA licence is valid.
- Registering your EU/EEA licence (free of charge) is recommended, in particular to simplify procedures in case of loss/theft (duplicate) or to obtain a certificate confirming your right to drive.
- Exchanging your EU/EEA licence for a Luxembourg licence becomes mandatory in certain cases, for example: adding additional categories, entering a restriction, or getting the licence back after a driving ban or a withdrawal of the right to drive.

Licence issued outside the EU/EEA

- During your first year of residence, you may drive in Luxembourg with your foreign licence, provided it is valid.
- To continue driving after one year, you must apply for transcription into a Luxembourg licence no later than one year after establishing your normal residence in Luxembourg. You may submit the application upon arrival, but the transcription can be carried out at the earliest after 185 days following your settlement in Luxembourg.
- After one year without transcription, a non-EU/EEA licence is no longer valid. In that case, a control test (theory and practical) is required to obtain a new Luxembourg driving licence.

<https://guichet.public.lu/fr/citoyens/transport/transports-individuels/permis-conduire/international/transcription-enregistrement-permis.html>

